



COMMUNE DE COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 10
Votants : 12

Le 5 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Commune de Vallouise-Pelvoux s'est réuni Mairie - Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle MOREAU, suivant convocation transmise le mercredi 25 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, BARONNAT Bernard, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, GRANET Alice, KIRKYACHARIAN Luc, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, SEMIOND Philippe, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à BARONNAT Bernard, CHERFILS Jacqueline à MOREAU Gaelle

Excusé sans procuration : GIRAUD Mathieu, HERMITTE Jean-Pierre, JEANNE Virginie, MOSSO Veronique, VERNET Laurent

Absents : MOUGIN Remi, PRAT Christelle

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-005 - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DU CONFORTEMENT DE LA CHAPELLE DU VILLARD

La chapelle Saint Sébastien du Villard de Vallouise, a fait l'objet d'une première intervention. Cependant, les travaux n'ont pas été effectués dans les règles de l'art et il est nécessaire de conforter la structure du clocher et de reprendre les décors peints. La Directions régionales des affaires culturelles a attribué une subvention permettant de couvrir 40% de l'ensemble des travaux. Une souscription auprès de la fondation du patrimoine est en cours et une demande d'aide auprès de la sauvegarde de l'art français est également en cours.

Le confortement de la chapelle Saint Sébastien du Villard de Vallouise fait l'objet d'une opération au sein du budget principal, elle même intégrée au sein de l'autorisation de programme 2025-002. Lors de la séance du 18 décembre 2025, le conseil municipal a ouvert pour l'exercice 2026, un montant de 52 357,25€ pour l'opération confortement de la chapelle du Villard.

La société SMBR est la seule entreprise à avoir formulé une offre répondant parfaitement au cahier des charges d'un montant de 41 652,64 €.

Vu la délibération n°2025-148 permettant d'engager l'investissement 2026;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'attribuer les marchés de travaux pour le lot décor peint à la société SMBR d'un montant de 41 652,64 €.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 5 mars 2026

Le président de séance,
Gaelle MOREAU



Le secrétaire de séance,
Maryline FISCHER

